



# ASSEMBLÉE NATIONALE

## 15ème législature

### Avenir de l'éducation physique et sportive (EPS)

Question écrite n° 42084

#### Texte de la question

M. Bastien Lachaud interroge M. le ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports sur l'avenir de l'éducation physique et sportive (EPS). M. le député veut d'abord rappeler l'importance de l'EPS dans la formation de la jeunesse et l'éducation des futurs citoyens. De fait, l'éducation physique et sportive ne se résume pas à des matchs de badminton ou des courses de demi-fond. Pour un grand nombre de jeunes, les heures d'EPS représentent un moment unique, par la liberté d'expression corporelle qu'elles offrent. Ces séances hebdomadaires n'ont pas pour but de rechercher la performance sportive des élèves ; elles les sensibilisent à leur propre corps ; elles les aident à adopter de bonnes habitudes de vie pour la santé. Ils apprennent des savoirs indispensables, comme le fait de savoir nager, si cet apprentissage n'a pas pu être fait en famille, participant ainsi à la prévention des noyades. Les cours d'EPS ont une importance d'autant plus grande qu'ils sont bien souvent les seuls véritables moments d'activité physique des enfants et adolescents. À l'heure où l'obésité touche un enfant sur cinq en France, où les enfants ont perdu en 40 ans 25 % de leurs capacités cardiovasculaires, où l'hypertension est de plus en plus fréquente chez les jeunes, l'EPS est une composante fondamentale de la politique de santé publique. Elle l'est à plus forte raison, après deux années durant lesquelles la pandémie de covid-19 a entravé la pratique d'activités sportives à l'école et en dehors, avec des conséquences lourdes sur l'état de santé de nombreux jeunes. Dans ce contexte, cette discipline ne saurait être atrophiée par des diminutions budgétaires. C'est malheureusement le cas depuis plusieurs années. De source syndicale, depuis la rentrée 2018, il y aurait dans le second degré 73 212 élèves de plus. Pour maintenir le même taux d'encadrement qu'en 2017, le Gouvernement aurait dû créer 484 postes d'EPS ; il en a supprimé 771. Il est à craindre que cette tendance à la baisse se poursuive, quand le projet de budget 2022 détaillé par le Gouvernement prévoit la suppression de 410 emplois d'enseignants dans le secondaire alors que 22 860 élèves de plus sont attendus à la rentrée 2022. Dans les établissements scolaires, les professeurs d'EPS manquent pour assurer les heures prévues, les classes bondées ne permettent pas une pratique de qualité. La jeune génération qui a vécu le confinement aura moins d'EPS et de sport scolaire cette année, mais aussi les années suivantes si rien n'est fait en matière de recrutement : un véritable scandale éducatif et sanitaire. Recruter des enseignants d'EPS en nombre suffisant est pourtant possible. Le nombre d'étudiants STAPS et professeurs d'EPS contractuels qui passent les concours est en augmentation (5 473 au CAPEPS externe et 1 634 au CAPEPS interne en 2020). Cependant, ceux-ci se heurtent à l'entonnoir des coupes budgétaires : les places ouvertes diminuent. En 2016, 886 places au CAPEPS étaient ouvertes, il n'y en avait plus que 750 en 2021. Paradoxe aux conséquences d'autant plus funestes que le nombre d'élèves augmentera encore dans le second degré public au cours des années à venir (+ 22 860 à la rentrée 2022 puis + 7 595 à la rentrée 2023) et avec lui besoin d'enseignants. M. le député souhaiterait donc savoir si le Gouvernement compte changer sa politique pour répondre à ce besoin croissant d'enseignants, le syndicat SNEP-FSU propose par exemple de mettre en place un plan pluriannuel de recrutement de 1 500 postes aux concours en EPS dès 2022 et pour une durée d'au moins 5 ans, ce qui permettrait, *a minima*, le retour au taux d'encadrement de 2007. Enfin, il aimerait savoir quelles mesures le Gouvernement compte prendre pour développer les horaires d'EPS et former une jeunesse plus sportive et s'il compte par exemple porter les enseignements d'éducation physique et sportive à quatre heures hebdomadaires.

## Données clés

**Auteur :** [M. Bastien Lachaud](#)

**Circonscription :** Seine-Saint-Denis (6<sup>e</sup> circonscription) - La France insoumise

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 42084

**Rubrique :** Éducation physique et sportive

**Ministère interrogé :** [Éducation nationale, jeunesse et sports](#)

**Ministère attributaire :** [Éducation nationale et jeunesse](#)

## Date(s) clé(s)

**Question publiée au JO le :** [26 octobre 2021](#), page 7751

**Question retirée le :** 21 juin 2022 (Fin de mandat)